

Règlement de la Coupe de l'Anjou Jeune et inscriptions

Cette épreuve par équipe se déroulera le **dimanche 27 mai 2018 à Cholet** de 9 h à 19 h.

Elle concerne les **minimes** (2005/2006), les **cadets** (2003/2004) et les **juniors** (2000/2001/2002) licenciés "traditionnels", garçons et filles.

Les poussins et les benjamins (garçons et filles) ne seront pas autorisés à participer à cette compétition.

Le surclassement sera interdit en garçons (ex : un cadet ne pourra pas jouer en junior).

Les équipes seront obligatoirement composées de deux joueurs(ses) qui peuvent être éventuellement issus(es) de deux clubs différents.

Chaque équipe pourra compter un ou deux mutés(es). La mixité sera interdite.

3 tableaux à double ko sont prévus :

- **minimes garçons/cadets** (classements cumulés limités à **2150 points**)
- **juniors garçons** (classements cumulés limités à **2750 points**)
- **minimes filles/cadettes/junior filles** (classements cumulés limités à **2350 points**)

Les classements de la seconde phase (points licence de janvier) seront pris en compte.

Chaque rencontre se disputera sous la forme « Coupe Davis » :

- 2 simples et 1 double (si beaucoup d'équipes)
- 2 simples, 1 double, 2 simples (si peu d'équipes)

Le montant des engagements est fixé à 5 € par équipe (facturés en juin).

Les inscriptions seront prises jusqu'au 18 mai.